

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit: ATMODEX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation: Produit biocide insecticide (TP18)

Produit pour nébulisation à froid et à chaud (HK-NK), usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : Aedes

75 rue d'Orgemont 95210 Saint Gratien Tel. (1) 39.89.85.86 Fax (1) 39.89.86.44 info@aedes.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel: +33 (0)1 40 05 48 48 ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.2 Éléments d'étiquetage

Composants déterminants l'étiquetage :

- Cyperméthrine
- Distillats de pétrole

En accord avec le règlement N° (EC) 1272/2008





H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau

P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir

P405 - Garder sous clef

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer l'emballage et son contenu conformément à la réglementation nationale en déchetterie

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Pas d'autres informations disponibles

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange.

Description : laque basée sur les substances actives Perméthrine et D-Tétraméthrine

INGREDIENTS DANGEREUX			
Nom	N°CAS/ EINECS	Concentration	CLP Classification (R1272/2008)
Substances actives			
Cyperméthrine	52315-07-8	C < 0,5 % (m/m)	GHS07, GHS09, H302, H332, H335, H410
D-tetramethrin	1166-46-7	C < 0,5 (m/m)	GHS07, GHS09, H302,H312,H315, H319,H332, H335,H410
Butoxyde de Pipéronyle	51-03-6	C < 2	GHS09, H410
Autres compo	osants		
Distillat de pétrole	64742-47-8	90-95 % m/m	GHS08, H304, UEH066

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Faire respirer de l'air frais ;

Desserrer les vêtements du sujet ;

Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Oter tout vêtement et chaussures souillés ;

Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau ;

En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin en cas d'irritation.

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Prendre contact avec le centre antipoison le plus proche. Si la victime est consciente, ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion de l'appât par des animaux, prendre contact dans les meilleurs délais avec un vétérinaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de pneumopathie d'inhalation en cas d'ingestion (Solvant)

Paresthésies. Risque de survenue de sensations de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage et des muqueuses, sans lésion cutanée et transitoires (quelques heures, maximum 24 heures).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Peau : appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. électrocardiogramme,recherche d'oedème pulmonaire en cas d'inhalation.

Lavage gastrique : administration de charbon actif. Intubation endo-trachéal, respiration artificielle, si nécesaire. Elimination par dialyse et transfusion. Soins anticonvulsions : diazepam i.v.

Contre indications

- 1. Composés Adrénergiques.
- 2. Atropine:

Guérison spontanée. Ne pas confondre avec un composé organo-phosphoré

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandées : CO2, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers

Émission de vapeurs toxiques en cas d'incendie et de vapeurs irritantes.

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

Autres recommandations

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage.

Refroidir à l'eau les récipients exposés au rayonnement ;

Eloigner les emballages exposés si cela ne présente aucun danger ;

Eviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement ;

Ne pas inhaler les fumées.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer et absorber sur matière inerte pulvérulente (sable, ciment, chaux).

Balayer et pelleter le produit solide. Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la règlementation en vigueur.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

Respecter les instructions d'utilisation.

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Porter des équipements de protection appropriés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec et bien ventilé et à l'abri du gel et de la lumière.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Garder dans des containers hermétiquement fermés.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas réutiliser les emballage vide. Éviter les basses températures (- 20°C)

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients ayant des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail : Valeur Limite Exposition (VLE) : 300 ppm (solvant).

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiènes et de protection générales

Eviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et laver précautionneusement avant réutilisation

Equipement de protection respiratoire



Port obligatoire d'un masque filtrant type A2 (norme EN 141)

Protection des mains



Port obligatoire de gants nitriles (norme EN 374-1)

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Protection oculaire



Port de lunettes de protection type panoramique obligatoire (norme EN 166)

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Odeur Paraffinique. Douce. PH Non applicable.

Point d'ébullition 193 - 245 °C / 379 - 473 °F

Point d'écoulement -50 °C / -58 °F

Point d'éclair Typique 73 °C / 163 °F (ASTM D-93 / PMCC)

Limites d'explosivité 0,6 - 5,5 % (v)

Température d'auto-inflammation 236 °C / 457 °F (ASTM E-659) Pression de vapeur 19 - 25 pa à 20 °C / 68 °F

Masse volumique 792 kg/m3 à 20 °C / 68 °F (ASTM D-4052)

Solubilité dans l'eau Insoluble

9.2 Autres informations

Pas d'autres données disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas d'autres données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les sources de chaleur et d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage. Éviter le contact avec des bases, acides, halogènes et oxydants forts.

10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe :

LD/LC50 valeurs pertinentes pour la classification :

Pas de données spécifiques disponibles pour le mélange. Toutes les données se réfèrent aux substances actives :

Peut irriter les voies respiratoires

Substance active Cyperméthrine :

Oral LD50 (rat) 500 mg/kg
Cutané LD50 (rat) >2000 mg/kg
Inhalation LC50/4h (rat) 3,28 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales
Cancérogénicité
NOAEL (chronic, oral, male, 2 years)
Toxicité pour la reproduction
Non classé
Non classé
Smg/kg/bw
Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée) Non classé
Danger par aspiration Non classé

Substance active : D-tetraméthrine

Inhalation LC50/4h (rat) >1.18mg/l

Oral LD50 (rat) >5000mg/kg Cutané LD50 (rat) >5000mg/kg

Effet irritant: peau: non irritant oeil: irritant léger

Sensibilisation: Non sensibilisant

Toxicité chronique: Non CMR

Substance active PBO

7500 mg/kg (rat) Par voie orale: Par voie cutanée >7950 mg/kg (rat) Par inhalation >5.9 mg/l (rat)

Effet d'irritation: **OEil**: non irritant

Sensibilisation: non sensibilisant

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques :

Toxicité aquatique :

Pas de données spécifiques disponibles pour le mélange. Toutes les données se réfèrent aux substances actives:

Substance active : Cyperméthrine

CL50 (poisson) 0,0028 mg/l (96h; Salmo gairdneri) CL50 (crustacé) 0,0003 mg/l (48h; Daphnia magna)

>0.1 mg/l (96h; Selenastrum capricornutum) ErC50 (algue) NOEC poisson (chronique) 0,00003 mg/l (34d Pimephales promelas)

NOEC crustacé (chronique) 0,00004 mg/l (Daphnia magna)

Substance active : D-tetraméthrine

LC50 (96h) truite arc en ciel 10µg/L CE50 (48h) daphnies 0.073mg/L LC50 (Mallard ducks) > 5620 mg/kg

Substance active: PBO

LC50 (Cyprinus carpio, 24 h): 5,3 mg/l LC50 (Daphnia magna, 24 h): 2,95 mg/l

EC50 (Chlorella fusca): 15 mg/l LD50 (abeille): 0,025 mg/abeille

12.2 Persistance and dégradabilité

Cyperméthrine: Difficilement biodégradable.

PBO : pas directement biodégradable mais se dégrade naturellement avec le temps

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Cyperméthrine: BCF poisson: 1204 mg/l (salmo gairdneri) / Log Pow: 5,3 – 5,6 (25°C)

PBO: Potentiellement bioaccumulable, cependant des études montres une dégradation rapide

dans le métabolisme des mammifères et dans l'environnement.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances actives ne remplissent pas les critères PBT et vPvB à ce jour

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Note générale :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes, remettre à un collecteur de déchets dangereux



Emballages usages/souillés :

Ne pas réutiliser les emballages contaminés, jeter les emballages en accord avec les règlements officiels en déchetterie ou centre agréé de collecte de déchets dangereux.

Nettoyant recommandé : eau, si nécessaire avec un détergent

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

UN 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (cypermethrin, D-Tetramethrin, pyperonyl butoxide), 9, III

14.3 Classe de danger pour le transport

Classe 9 : (M6) matières et objets divers dangereux pour l'environnement



14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Classe 9 – M6

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Attention: matières et objets divers dangereux pour l'environnement.

Code de danger (Kemler): 90

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE.

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Ce mélange est classé dans le cadre de la réglementation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) :Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes:

H302 Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 Nocif par contact cutané

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H332 Nocif par inhalation

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Abréviations et acronymes :

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Mise à jour :

- Mise à jour CLP section 2 & 3
- Ajouts données toxicologiques et écotoxicologiques section 11 & 12

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi. Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande. Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas. L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaitre et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombe lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.